



*Secrétariat assuré par le
Programme des Nations
Unies pour l'environnement
(PNUE)*

Point 12a de l'ordre du jour
Doc:AEWA/MOP2.11
24 juillet 2002
Original : anglais

DEUXIEME SESSION DE LA REUNION DES PARTIES A L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES
OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA)
EN ALLEMAGNE, DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2002

DOCUMENT DE FOND RELATIF À LA RÉOLUTION 2.2 SUR LA SUPPRESSION DE LA GRENAILLE DE PLOMB DE CHASSE DANS LES ZONES HUMIDES

1. INTRODUCTION

Le saturnisme chez les oiseaux d'eau causé par l'ingestion de grenaille de plomb est un problème environnemental grave. Bien que la mort massive d'oiseaux d'eau à grande échelle ait attiré l'attention du public sur le saturnisme dès les années 50 et 60, il a fallu attendre plusieurs décennies avant que le problème ne soit abordé pour la première fois à l'échelon international. Même à l'heure actuelle, ce problème est encore loin d'être communément admis.

Les cartouches utilisées pour la chasse du gibier d'eau contiennent chacune environ 30 grammes de plomb. Un chasseur tire en moyenne de 3 à 6 cartouches pour chaque oiseau tué. En fait, seule une petite quantité de grenaille atteint effectivement l'oiseau. Le reste tombe sur le sol ou dans l'eau. C'est ainsi que des milliers de tonnes de plomb viennent se déposer chaque année dans les zones humides du monde entier. En France, par exemple, le dépôt annuel est estimé à 6 250 tonnes par an et en Espagne, dans les seuls habitats naturels protégés, le dépôt enregistré est de l'ordre de 5 000 tonnes par an.

Les oiseaux d'eau ramassent délibérément les plombs de chasse qui se sont déposés au fond de l'eau et les avalent, les prenant pour de la nourriture ou de petits graviers qui, retenus dans le gésier, aident au broyage des aliments. Métal extrêmement toxique, le plomb provoque de graves anémies et il attaque le système nerveux et l'appareil circulatoire, le foie et les reins. En cas d'ingestion de dix plombs ou plus, l'oiseau meurt en quelques jours d'une intoxication aiguë. Suite à l'ingestion d'un nombre moins élevé (de 2 à 10), les symptômes d'une intoxication chronique par le plomb apparaissent progressivement chez l'oiseau (ailes tombantes, fèces vertes et très liquides, perte de poids, comportement atypique, etc.). Ce type d'intoxication a une incidence sur la capacité de l'oiseau à rechercher de la nourriture et à échapper aux prédateurs. Ces oiseaux contaminés meurent généralement en l'espace de deux à trois semaines. Si un oiseau n'avale qu'un seul grain de plomb, il survit en général même si son système immunitaire et sa fertilité risquent d'être atteints. De plus, même une faible concentration en plomb suffit pour que l'on note des effets négatifs sur le potentiel énergétique de l'oiseau, et donc sur sa capacité de migration.

On estime que plusieurs millions d'oiseaux d'eau sont victimes chaque année partout dans le monde du saturnisme causé par l'ingestion de grenaille de plomb. Dès les années 50, les scientifiques nord-américains estimaient que le nombre annuel de victimes sur le seul continent américain se chiffrait entre 1,5 et 4 millions. Selon des enquêtes réalisées récemment en Europe et en Amérique du Nord, 40 % des oiseaux d'eau ingèrent au moins un plomb durant une seule saison d'exposition. Une intoxication secondaire peut également avoir lieu quand un prédateur ou un charognard mange un oiseau d'eau contaminé. Les recherches effectuées dans différents pays (par exemple États-Unis,

Allemagne, Autriche et France) au cours des cinq ou dix dernières années ont démontré que l'intoxication secondaire, particulièrement chez les Pygargues à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) et les Pygargues à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), représente une cause de mortalité importante. En Europe, par exemple, l'intoxication secondaire par le plomb représente environ 25 % de la mortalité enregistrée pour le Pygargue à queue blanche après la période d'acquisition des plumes. Le saturnisme chez les oiseaux d'eau peut aussi mettre gravement en danger la santé des humains. En moyenne, 15 % des oiseaux d'eau affichent une concentration de plomb dans leur viande qui dépasse nettement la norme sanitaire communément admise pour la consommation humaine.

Pour obtenir de plus amples informations de fond, veuillez consulter le site Web de l'AEWA : (<http://www.unep-wcmc.org/AEWA/eng/leadpage1.htm>)

(Référence : *Lead Poisoning in Waterbirds. International Update Report 2000* - Rapport international actualisé sur le saturnisme chez les oiseaux d'eau)

2. ACTIONS AEWA

Plan d'action

Le Plan d'action AEWA qui constitue l'annexe 3 jointe au texte de l'Accord contient un paragraphe qui traite spécifiquement du saturnisme chez les oiseaux d'eau :

Paragraphe 4.1.4

Les Parties s'efforcent de supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides pour l'an 2000.

Lignes directrices de conservation

Les Lignes directrices de conservation adoptées dans la résolution 1.10 à la première session de la Réunion des Parties (MOP1) reconnaissent la gravité du problème et exhortent les États de l'aire de répartition à opter pour des munitions alternatives non toxiques :

Lignes directrices n° 2 : Identification de la prise en main des situations d'urgence pour les oiseaux d'eau migrateurs

Le saturnisme causé chez les oiseaux d'eau par l'ingestion de grenaille de plomb n'est pas généralement considéré comme engendrant des situations d'urgence et il est souvent ignoré. Il représente pourtant un facteur de mortalité répandu en Europe et en Amérique du Nord. Des millions d'oiseaux d'eau mouraient chaque année aux États-Unis avant que l'utilisation de la grenaille de plomb ne soit interdite. Il est important d'accroître la sensibilisation du public étant donné que le saturnisme n'est pas considéré comme un problème dans nombre de pays et que les risques pour l'environnement ne sont pas encore connus.

Lignes directrices n° 5 : Prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs

La grenaille de plomb contenue dans les cartouches de chasse est toxique et elle a été identifiée comme constituant un problème majeur pour les oiseaux d'eau. L'utilisation d'acier, de tungstène ou de bismuth comme substitut du plomb peut contribuer à résoudre le problème. Ces munitions alternatives sont d'ores et déjà largement répandues et utilisées. Le saturnisme cause des dommages inacceptables aux populations d'oiseaux d'eau, c'est pourquoi l'Accord encourage les Parties à supprimer au plus tard en 2000 l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides.

À la lumière de ce qui précède, la résolution 1.14 et le projet C11 concernant les Priorités en matière d'application à l'échelle internationale en 2000-2004, tous deux adoptés lors de la première session de la Réunion des Parties, prient le Comité technique de faire le point des résultats obtenus par les pays qui ont supprimé ou s'emploient à supprimer l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides, en concertation avec les organisations cynégétiques et les armuriers, et, à cette fin, de présenter des recommandations précises à la Réunion des Parties, à sa deuxième session En

conséquence, une étude a été réalisée par Wetlands International avec le soutien financier du Secrétariat de l'AEWA et du Joint Nature Conservation Committee (JNCC) britannique. Le rapport publié en juillet 2001 s'intitule *Lead Poisoning in Waterbirds. International Update Report 2000* (Rapport international actualisé sur le saturnisme chez les oiseaux d'eau). Ce rapport fondé sur une étude bibliographique et sur les questionnaires renvoyés par 74 pays et 11 organisations a été envoyé aux délégués de toutes les Parties contractantes, à d'autres contributeurs et à des personnes ou parties intéressées. En outre, il peut être téléchargé à l'adresse http://www.wetlands.org/pubs&/Lead_P_Report.htm.

Voici les principales conclusions et recommandations de ce rapport :

- Seuls six États de l'aire de répartition (Canada, Norvège, Finlande, Danemark, Pays-Bas et Suisse, les quatre derniers étant des Parties contractantes) plus les États-Unis ont supprimé à ce jour l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides. En d'autres termes, la majorité des États de l'aire de répartition, y compris les 26 autres Parties contractantes, n'ont pas encore mis en œuvre le paragraphe 4.1.4 de l'Accord, quoique cinq Parties contractantes soient déjà bien engagées dans cette voie. Il semble que l'élimination progressive de la grenaille de plomb comporte certaines difficultés qui empêchent de passer en douceur à l'utilisation de munitions non toxiques. On mentionnera à titre d'exemple le manque de sensibilisation, le manque de communication avec la communauté des chasseurs, une moindre disponibilité des munitions non toxiques, des moyens financiers et logistiques insuffisants pour assurer la mise en application de la législation et pour former et éduquer les chasseurs, ainsi que le fait que le saturnisme ne figure pas sur la liste des priorités d'un pays pour des raisons politiques et économiques.
- Pour faire face à la sensibilisation nettement insuffisante au problème du saturnisme, aussi bien du côté des chasseurs que des autorités, le Secrétariat de l'Accord a été prié, conformément aux résultats du rapport susmentionné, de procéder aux actions suivantes :
 - accroître la sensibilisation en publiant des documents d'information appropriés ;
 - promouvoir la communication entre les chasseurs et les organisations de conservation/autorités/armuriers en mettant en place des réseaux de contact à l'échelle de l'aire de répartition et en continuant d'organiser des ateliers comme celui mentionné plus haut, notamment dans les pays en développement et dans les pays en transition économique ;
 - encourager les contacts entre les organisations de chasseurs de l'aire de répartition afin de mettre en place un réseau d'information et d'expertise ;
 - communiquer aux autorités la nécessité d'éliminer progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb, de prévoir des équipements pour tester et essayer les fusils, et de mener des campagnes de sensibilisation, et par conséquent
 - aider à procéder aux appels de fonds nécessaires pour financer les mesures susmentionnées.
- Les gouvernements des Parties contractantes sont encouragés à s'employer activement à mettre en œuvre le paragraphe 4.1.4 du Plan d'action au niveau national. De surcroît, ils sont responsables de la communication entre les autorités et les organisations de défense de l'environnement, d'un côté, et la communauté des chasseurs, de l'autre.
- L'application de la loi constitue un facteur important pour la suppression de l'utilisation de la grenaille de plomb. Les États de l'aire de répartition sont priés d'affecter des fonds et des moyens logistiques à cette fin.
- Les fédérations internationales de chasseurs sont priées de dégager des fonds afin de permettre la mise en place de possibilités de formation et d'équipements pour tester et essayer les fusils et afin de distribuer les matériels d'information disponibles à l'échelon national.

- Il serait préférable que le temps et les moyens financiers et logistiques disponibles pour la recherche ne soient plus alloués à un examen plus poussé du degré exact et des données de base de la toxicité de la grenaille de plomb ingérée. La recherche devrait plutôt se concentrer sur l'incidence du saturnisme dans les pays dans lesquels l'ampleur du problème est inconnue : prendre conscience de cette ampleur peut à son tour entraîner des développements positifs.
- Dans le prolongement des données exposées dans le rapport, les ONG de défense de l'environnement et le Secrétariat de l'Accord devraient effectuer des recherches supplémentaires afin de déterminer avec davantage de précisions quels semblent être les facteurs les plus importants dans la lutte contre le saturnisme. Ces recherches pourraient servir à informer les gouvernements sur l'importance relative et l'ordre des mesures à prendre.
- La mise en œuvre d'une interdiction de la grenaille de plomb devrait s'accompagner d'une amélioration de la disponibilité des munitions non toxiques. Les autorités devraient faire des efforts en vue de lancer et de faciliter la production de ces munitions. Elles pourraient encourager et soutenir les fabricants de munitions au plomb qui optent pour la production de munitions non toxiques, à la fois sur le plan financier (par exemple au moyen de réductions fiscales ou de subventions) et sur le plan logistique (par exemple en établissant une coopération avec les pays dotés d'expérience dans ce domaine).
- Les fabricants de grenaille d'acier et, de préférence, les autres entreprises des pays les plus développés (par exemple ceux de l'OCDE) devraient être encouragés à investir dans l'industrie de munitions à grenaille d'acier dans les pays en développement et dans les autres pays qui ne sont pas en mesure de financer ces investissements par eux-mêmes. Une fois qu'elle sera plus largement acceptée, on peut prévoir que la demande croissante de grenaille d'acier offrira de grandes possibilités à cette industrie.

Ces mesures devraient être prises simultanément au niveau des autorités, des armuriers et des organisations de chasseurs, un pas ne pouvant se faire sans l'autre. C'est pourquoi la question de la coordination doit faire l'objet d'un planning et d'une communication efficaces. Le plus simple serait donc de demander au Secrétariat de réunir les fonds nécessaires pour régler les questions d'ordre pratique et d'organisation à l'échelon international et de demander aux États de l'aire de répartition de fournir des moyens financiers et logistiques qui facilitent la mise en application de l'interdiction de la grenaille de plomb à l'échelon national. La formation, l'éducation et la sensibilisation à l'échelon national devront de préférence être coordonnées par les fédérations internationales de chasseurs. Cette action concertée devra faire l'objet d'une surveillance continue et être examinée régulièrement par le Comité technique.

3. ATELIER SUR LES MUNITIONS NON TOXIQUES

Un atelier international sur les munitions non toxiques a été organisé en octobre 2001 à Bucarest, en Roumanie. Il avait pour but de sensibiliser les délégués des États d'Europe centrale faisant partie de l'aire de répartition à la question du saturnisme et de leur communiquer les informations et expériences nécessaires pour pouvoir passer à l'utilisation de munitions alternatives non toxiques dans leurs pays. Cet atelier était organisé par le Secrétariat de l'AEWA et la Fédération des Associations de Chasse et de Conservation de la Faune sauvage de l'UE (FACE).

La partie théorique de l'atelier a été consacrée à plusieurs conférences. Pour commencer, un représentant de Wetlands International a présenté le rapport susmentionné sur le saturnisme. Ensuite, un représentant d'une armurerie a souligné les efforts déployés par ce secteur industriel pour s'aligner sur les nouveaux développements. Il a indiqué qu'il n'était pas très difficile pour un armurier de passer à la production de munitions alternatives. Il a également fait savoir que ce type de munition convenait fort bien à la grande majorité des fusils (y compris tous les fusils modernes) et que les performances enregistrées étaient aussi satisfaisantes que celles obtenues avec des munitions au plomb.

En outre, un expert en armes et balistique a fait un exposé dans lequel il a expliqué les différences pratiques existant entre les munitions au plomb et les munitions alternatives. Il a conclu en disant que les munitions alternatives, notamment la grenaille d'acier, étaient une bonne formule de substitution. Bien que légèrement plus cher que le plomb et moins largement disponible, ce type de munition enregistre des performances très satisfaisantes et il n'a pas d'incidence grave sur la sécurité ni sur la durée de vie des fusils. Les petits inconvénients susceptibles de se présenter (par exemple le fait de devoir s'habituer à des munitions différentes, réduire la distance de tir ou se conformer à des règles de sécurité plus strictes) ne peuvent en aucun cas peser plus lourd que la nécessité urgente d'interdire la grenaille de plomb. Trois études de cas ont été ensuite présentées concernant les expériences faites par la France, le Danemark et le Royaume-Uni durant tout le processus de suppression progressive de la grenaille de plomb dans leur pays. La France a fait mention de gros problèmes logistiques en raison du manque de communication entre la communauté des chasseurs et le gouvernement. Le Royaume-Uni a déjà bien progressé sur la voie de l'interdiction, ce sans difficultés notables. Au Danemark, l'interdiction de la grenaille de plomb a été entièrement mise en œuvre en 1996. Le Danemark a fourni un exemple remarquable de communication efficace entre les parties prenantes, et sa mise en œuvre graduelle devrait servir d'exemple à d'autres pays. L'expérience rapportée par la France incluait par ailleurs une étude approfondie de la recherche à grande échelle des effets physiologiques et comportementaux des oiseaux ayant ingéré de la grenaille de plomb. Cette recherche met en relief la haute toxicité de ce métal et sa persistance à long terme.

La première partie de l'atelier a débouché sur les conclusions suivantes :

- Le saturnisme est un problème grave qui peut et doit être traité.
- Toutefois, une interdiction doit être mise en œuvre progressivement et elle devra être associée à des mesures telles que l'amélioration de la disponibilité de munitions non toxiques, l'information et l'éducation des chasseurs, et des possibilités de s'entraîner et de tester les fusils.

La deuxième journée de l'atelier a été consacrée à une séance de démonstration pratique dans un stand de tir près de Bucarest. Les membres du club de tir local ont démontré l'efficacité des munitions à la grenaille d'acier durant un tir au pigeon d'argile. Ensuite, tous les délégués ont eu la possibilité d'essayer eux-mêmes les munitions. Pour finir, plusieurs tests ont été réalisés pour comparer l'efficacité du plomb et des munitions de substitution. Cet essai ayant été effectué à petite échelle, il est impossible d'en tirer des conclusions solides mais, d'après les résultats, les cartouches acier « standard » enregistreraient des performances pratiquement égales aux munitions au plomb, les munitions « haute performance » étant même absolument comparables. Même si de nombreux chasseurs demeurent manifestement persuadés que le plomb est la munition idéale, il a été intéressant de voir que l'on était parvenu à sensibiliser les participants au problème et que les performances enregistrées par les cartouches acier étaient jugées étonnamment bonnes.

Références :

- Rapport de l'atelier sur les munitions non toxiques tenu à Bucarest, Roumanie, en octobre 2001 (en anglais)
- Beintema, N. H. 2001. Rapport international actualisé sur le saturnisme chez les oiseaux d'eau (en anglais et en français). Wetlands International, Wageningen, Pays-Bas.
(http://www.wetlands.org/pubs&/Lead_P_Report.htm)